

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de la Défense nationale, porte sur les obstacles que rencontre le vérificateur général pour évaluer de façon satisfaisante le dépassement de coûts de 3.5 milliards de dollars à propos du F-18 et d'autres dépenses importantes du ministère de la Défense nationale. Le ministre est-il au courant d'une directive que le chef d'État-major aurait émise en septembre 1983 en vertu de l'article 23, et selon laquelle le vérificateur général ne doit pas avoir davantage accès à l'information touchant le ministère que le grand public, aux termes de la Loi sur l'accès à l'information? Est-ce bien là la politique actuelle du ministère?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en août 1983, des instructions ont été données au sous-ministre et au chef des forces armées pour éviter que certains renseignements ne soient communiqués au vérificateur général comme il le demandait. La situation a évolué. Le député a entendu ce qu'a dit le très honorable premier ministre, aujourd'hui. Les fonctionnaires du ministère ont reçu le même message de ma part et les renseignements que le vérificateur général veut obtenir lui seront fournis, comme le premier ministre l'a dit.

[Français]

M. Cassidy: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que les directives du 1^{er} septembre 1983 sont la politique du ministère ou cette politique a-t-elle été supprimée?

Quelles sont les instructions données aux fonctionnaires de votre ministère et ce document est-il maintenant annulé, oui ou non?

[Traduction]

M. Coates: Monsieur le Président, apparemment le député ne peut pas comprendre, que ce soit en anglais ou en français. Je voudrais lui dire aussi gentiment que je le puis, que les fonctionnaires de mon ministère ont reçu l'ordre de respecter non pas les directives de l'ancien gouvernement, mais celles de notre gouvernement, un gouvernement qui estime que les Canadiens ont le droit à l'information que le vérificateur général voudrait leur donner.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE
DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—ON DEMANDE
RÉPARATION

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État au Multiculturalisme. Il n'ignore pas qu'en 1942, plus de 17,000 Canadiens d'origine japonaise, alors même qu'ils avaient la nationalité canadienne par naissance ou par naturalisation, ont été arrachés à leurs foyers et dépossédés de leurs entreprises. Quand ce terrible abus des pouvoirs donnés au cabinet par la

Questions orales

Loi sur les mesures de guerre va-t-il être enfin reconnu et redressé?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, et de l'intérêt qu'il porte à ce très important dossier. Sous réserve de consultation des leaders parlementaires et de confirmation, je puis dire, que j'espère voir régler cette importante question en début de session, après les vacances de Noël. J'ai l'honneur également d'informer le député que mes services sont actuellement en relation dans tous les coins du pays, avec la collectivité nippo-canadienne. J'ajouterai simplement que ce que nous tenons surtout à faire savoir, c'est notre désir que cette collectivité soit pleinement consultée, de façon à ce que la question puisse être réglée de façon juste et honorable.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HON. WILLIAM MARSHALL,
MINISTRE DE L'ÉNERGIE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

M. le Président: Je me permets d'interrompre les travaux pour signaler à la Chambre que l'honorable William Marshall, ministre responsable de l'Énergie de Terre-Neuve et du Labrador, est aujourd'hui présent à la tribune.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

L'EMPLOI

L'ANNONCE DU PRÉSIDENT DE RADIO-CANADA—LA POSITION
DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, nous savons tous avec quelle rapidité l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration a agi lorsqu'il s'est agi de la fermeture non pas d'une industrie, mais d'une ville, Gagnon, et je veux la féliciter. Je lui demande donc aujourd'hui quelles mesures elle prévoit pour venir en aide aux 1150 employés de Radio-Canada, surtout les artistes, les créateurs, les écrivains qui n'auront pas accès à la préretraite ainsi que les commis et tous les autres «petits» qui sont sévèrement punis par l'annonce de monsieur Juneau, le président de Radio-Canada, hier.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que cette question pourrait intéresser le ministre des Communications.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adressait au très honorable premier ministre. Je la lui poserais demain; il s'agit d'emploi. Je pense qu'elle s'adresse directement... J'ai peut-être parlé trop vite. Je demande donc... et ma question est très simple: Est-ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration prévoit venir en aide aux 1150 employés de Radio-Canada, surtout les artistes, les créateurs, les écrivains, les commis de bureau qui n'ont pas et qui n'auront pas accès à la préretraite? Je ne pense pas que cela soit du domaine et de la juridiction de l'honorable ministre des Communications car il s'agit d'emploi.